

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT**

**Objet : Chèques ANCV falsifiés à rembourser à la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 Mai, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, salle des conférences, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 24 avril 2023

**Présents :**

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire - Ports
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Kevin LANGLADE, conseiller municipal,
- Michel CARRARA, La Coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Patrice ZUBIETTA, ancien artisan
- Grégory DEBORD, filière nautique

**Absents excusés :**

- Olivier PAINCHAULT - donne procuration à Xavier PARIS
- Sandra PEIGNON- donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Vincent HAUSSEGUY, donne procuration à Patrice ZUBIETTA
- Jean-Pierre PETIT, donne procuration à Kevin LANGLADE
- Dominique POIRIER, donne procuration à Corine CAZADE

A la suite d'une remise de chèques vacances ANCV réalisée en 2022 par le régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme, « l'Agence Nationale pour les chèques-Vacances » a constaté 2 chèques vacances d'une valeur de 25 euros non conformes qui ont entraîné une perte de 50 euros sur le compte de dépôts de fonds de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme.

Il convient donc, de rembourser cette perte d'un montant de 50 € sur le compte de dépôts de fonds de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme (compte bancaire 00002002223 08) qui a subi cette charge indépendamment de sa volonté. Cette charge sera imputée sur le compte 658 « Charges diverses de gestion courante » du budget 2023 de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Directeur de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT à réaliser ce remboursement sur le compte de dépôts de la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme de Gujan-Mestras.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**

Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT

Accusé de réception en préfecture  
033-493568307-20230504-CA040523DELIB9-DE  
Date de télétransmission : 15/05/2023  
Date de réception préfecture : 15/05/2023